



St-Gingolph, le 21 février 2022

Commune de St-Gingolph
(Valais)

EXTRAIT DES DECISIONS DU CONSEIL DU 7 FEVRIER 2022

Le Conseil décide

d'octroyer Fr.5'000.00 à l'atelier Grept pour leur projet de rénovation de 3 appartements dans le quartier historique conformément au règlement communal en vigueur.

de commander un débitmètre d'eau fonctionnant dans les deux sens en relation avec la convention d'échange avec la SIGE pour un montant de Fr.4'506.00 à partager entre les deux entités.

d'adjuger les travaux de révision des trois pompes de la station de pompage du Niplay à l'entreprise GrundFos AG pour un montant de Fr.7'522.85.

de préavisier favorablement le projet d'installation d'une bouée d'amarrage pour le compte de Monsieur Helmut Schafroth. Toutefois la distance de la bouée devra se situer à 10 m du rivage et non à 15 m, ceci afin de protéger l'ombrière d'importance internationale du Fenalet.